ASSEMBLEE GENERALE FFVOILE 2024
PARIS – 29 MARS 2025

L'Assemblée Générale a débuté à 9h30 sous la présidence de Jean-Luc DENECHAU.

Il a d'abord été rendu hommage aux personnes disparues en 2024 et début 2025.

La Secrétaire Générale Anne DOS SANTOS a ensuite procédé aux rappels importants dont les procédures de vote puis passé la parole à Eric MARLIOT, Directeur de la Fédération, pour la présentation des consignes sur le fonctionnement du boitier de vote électronique en présentiel et du dispositif de vote distance pour les délégués ultra-marins.

A l'ouverture, l'Assemblée générale disposait de 104 présents et représentés totalisant 97 918 voix sur 143 inscrits pour 110 142 voix.

* Il a été procédé au vote du **procès-verbal** de l'assemblée générale du 23 mars 2024 qui a été adopté à l'unanimité.

* Présentation du **rapport moral du Président**.

* Dans le cadre du **rapport financier 2024**, le Trésorier, Ed RUSSO a présenté les résultats de l'exercice 2024 et le commissaire aux comptes a présenté ses rapports. L'assemblée générale est passée aux votes des **comptes de l'exercice clos, des rapports des commissaires aux comptes incluant les conventions réglementées :** Résolution adoptée à l'unanimité.

Concernant **l'affectation du résultat**, la résolution ***"L'Assemblée Générale de la FFVoile décide d'affecter le résultat 2024, soit -87 498 euros, en report à nouveau"***, a été votée à l'unanimité.

* La résolution relative à la vente de l'appartement de la FFVoile à Brest a été adoptée à l'unanimité.

* La résolution sur le principe de création d'une filiale commerciale détenue par la FFVoile a été adoptée à 80,2%

* Le **budget prévisionnel 2025** a été présenté par le Trésorier, Ed RUSSO ; Budget voté à 99,2%.

* Les délégués ont été invités à se prononcer sur le montant des **cotisations 2026** des membres affiliés.
Lecture de la résolution a été faite :
" L'Assemblée Générale de la FFVoile se prononce favorablement pour fixer le prix des cotisations 2026 à 316 € par membre affilié ".
Adoption de la résolution à 87,4%.

* *Les résolutions sur les modifications des statuts et du règlement Intérieur ont été adoptées à l'unanimité.*

* Enfin, lecture a été faite par la Secrétaire Générale de la résolution ci-après soumise au vote des délégués :
" L'Assemblée Générale de la FFVoile donne mandat au Conseil d'administration, ou, en cas d'urgence au Bureau exécutif, par décision du 29 mars 2025, Afin de procéder (I) aux éventuelles modifications des Statuts et du Règlement intérieur qui seraient imposées par le Ministère chargé des Sports, dans la mesure où ces modifications ne portent pas atteinte aux choix essentiels d'organisation et de fonctionnement de la FFVoile opérés par la présente Assemblée Générale ou (II) à celles qui consisteraient à de simples corrections purement rédactionnelles.
Le cas échéant, ces modifications seront immédiatement portées à la connaissance des membres de l'assemblée Générale ".
Adoption à l'unanimité.

* L'**expérimentation des licences et titres fédéraux** a été présentée par la Secrétaire générale ; la résolution " *L'Assemblée Générale, organe compétent pour orienter et contrôler la politique générale de la FFVoile, autorise souverainement le Bureau Exécutif à pouvoir déroger temporairement jusqu'à l'Assemblée Générale 2025 qui aura lieu en mars 2026, à l'application des textes statutaires/réglementaires de la FFVoile dans le strict cadre des expérimentations validées par le BE et liées à la réforme des titres et licences* ", a été adoptée à 96,7%.

* Les délégués se sont prononcés sur le retrait de la délégation et la suppression de la ligue de voile de Guyane après avoir entendu l'exposé des motifs.

La résolution "*L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance de la situation au niveau de la Ligue de Voile de Guyane, constate que de nombreux éléments conjoncturels (absence de Trésorier, remise en cause de la légitimité du Président et du Secrétaire Général, absence de date pour la prochaine AGO et AG Elective, absence de visibilité sur les comptes 2024…) et structurels (instabilité permanente dans la gouvernance de la Ligue, incapacité de fonctionner dans le cadre statutaire et règlementaire prévu par leurs textes, opacité sur les comptes et finances de la Ligue depuis de nombreuses années, tensions entre les personnes et les clubs, multiplication des litiges, absence de volonté de partager un projet commun entre les 5 clubs du territoire…) empêchent la Ligue de remplir les missions qui incombent à un organisme déconcentré de la FFVoile.*
Dans ce contexte, après que le Conseil d'administration a décidé de suspendre les activités de la ligue ainsi que d'un retrait temporaire de la délégation de la ligue, l'Assemblée Générale décide de confirmer le retrait de délégation et de supprimer la Ligue de Voile de Guyane conformément à l'article 8 des Statuts de la FFVoile ", a été adoptée à l'unanimité.

* La **synthèse de la surveillance médicale** des sportifs de Haut Niveau a été présentée par le médecin coordonnateur, Olivier CASTAGNA.

* Jean-Luc DENECHAU a remis la **médaille d'or** de la Fédération Française de Voile à Jean-Pierre CHURET et Michel KERHOAS, puis lors du Top clubs à Bernard MEURGEY, Claude LE BACQUER, Serge RAPHALEN, Christophe DUMOULIN et Paul-Edouard DESPIERRES.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président de la FFVoile clôture cette Assemblée Générale 2024 à 12H30.

[Site AG 2024 : https://www.ffvoile.fr/ffv/web/ffvoile/AG/2024/Index.asp]